

COMMUNE DE TREMBLECOURT
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul
Canton Nord Tulois

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés : 9
Conseillers votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le seize novembre à dix heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 05/11/2024.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Alexandre BOHL, Hélène BOHL, Lionel DELAY, Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL

Absents : a donné procuration à Régis FAVRET, Frédéric PATARD, Guillaume NOUET a donné procuration à Régis FAVRET

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 25/24 :

CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUITE À LA REQUALIFICATION DE LA RD 907 en 2012

Le maire signale que les travaux de requalification de la RD 907 en 2012, doivent faire l'objet d'une convention avec le Département définissant les obligations respectives de la commune et du département pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixant les responsabilités de chacune des parties en cas de dommage lié aux aménagement.

Cette convention est établie pour une durée de 30 ans. Elle est reconductible après accord entre les parties.

Après avoir délibéré, le conseil :

- approuve la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des travaux de requalification de la RD 907,
- autorise le maire à signer ladite convention.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 3

Cécile PICHARD,

Régis FAVRET,



Secrétaire



Maire